

ENCORE!...

On l'a vu par l'ordre du jour du Congrès d'Amiens, publié ci-dessus, la question du rapprochement entre l'organisme syndical et les partis socialistes parlementaires revient sur l'eau. C'est du Nord, encore, que nous vient, non la lumière, mais cette pomme de discorde.

Nombre de militants vont s'étonner que le Comité confédéral ait mis cette question à l'ordre du jour. Ceux-là auront oublié l'exacte fonction de ce *Comité*; il n'avait pas en la circonstance, de «veto» à opposer; il ne pouvait qu'enregistrer la proposition et la soumettre aux intéressés, - aux syndicats. C'est à eux qu'il incombera de lui faire le sort qu'elle mérite.

Qu'on n'objecte pas que cette proposition est anti-statutaire. Les statuts de la C.G.T. n'ont rien d'intangible; ils sont constamment modulables et il est impossible d'admettre que le *Comité confédéral* puisse se refuser à soumettre à la discussion des syndicats une question quelconque, - celle-ci eût-elle pour caractéristique de ruiner l'organisme confédéral. - Le *Comité* n'est pas qualifié pour s'opposer à une telle discussion, - cette besogne est du ressort des syndicats.

Ceci observé, nous pouvons être tranquilles!

Ce n'est pas le Congrès d'Amiens qui, sous l'influence politicienne, brisera l'unité économique de la classe ouvrière. Et pour quel profit? Pour recommencer les stérilisantes discussions d'écoles qui, il y a dix ans paralysaient tout essor syndical et presque toute revendication sociale? La classe ouvrière a eu trop à se louer, depuis dix ans, de s'être de plus en plus tenue à l'écart des compétitions parlementaires pour glisser à nouveau dans l'ornière.

Il faudrait, pour que le Congrès d'Amiens effectue cette régression, oublier les résultats, - tant moraux que matériels, - enregistrés par l'organisme syndical, fortifié et vivifié par son autonomie économique. Pour ne citer qu'un exemple: il faudrait éliminer la campagne d'agitation pour les *Huit heures*; il faudrait remiser les tactiques d'action économique qui ont pour caractéristique le développement de la volonté, l'accroissement de l'effort direct - et les remplacer par la confiance en des forces extérieures, suscitées sur le plan politique par l'emploi du bulletin de vote.

Si cette manière de voir prévalait, - ce qui, à mon avis personnel est absolument impossible, - ce serait la discorde déchaînée au sein des organismes ouvriers, - au syndicat, à la Bourse du Travail, dans les fédérations corporatives, au Comité confédéral... partout!

Ce serait plus que la discorde, - ce serait la dislocation et la ruine (momentanée) du mouvement syndical.

Est-ce cela que souhaitent les camarades qui ont fait la proposition en question?

Évidemment non! Ils ont des conceptions à eux, ils voient les choses et les faits sous un angle différent; ils ont une disposition d'esprit qui les porte à vouloir que prédomine l'élément politique et c'est sous ces préoccupations particulières qu'ils ont fait la proposition qui a déjà émotionné bien des camarades. L'exemple de l'Angleterre, où le mouvement syndical - resté auparavant purement corporatif, sans réelle tendance sociale, - a versé dans l'ornière politique, a accentué cette vision particulière. N'ayant pas assez noté les divergences existant entre le mouvement *trade-unioniste* anglais et le mouvement syndicaliste français, ils ont été entraînés à les comparer, parce que l'un et l'autre semblaient se réclamer d'une neutralité politique. Les succès électoraux des candidats *trade-unionistes* au Parlement anglais ont encore accentué cette tendance. Et ces camarades ne se sont pas demandé si la comparaison qu'ils évoquaient a la valeur qu'ils lui prêtent et aussi, d'autre part, si les succès électoraux - qui sont considérables, il serait absurde de le nier, - des candidats du travail, ont eu pour corollaire un accroissement ou un fléchissement dans l'organisme syndical!

N'est-il pas évident que si, par exemple, il se constatait dans le mouvement syndical anglais un arrêt de développement ou si, qui plus est, il s'y constatait une diminution de l'effectif syndical, les résultats politiques, - pour brillants qu'ils puissent être en façade, - seraient insuffisants pour compenser ce recul économique.

Et le fait que je signale, - au cas où s'en constaterait la véracité, - ne serait pas l'unique argument à faire valoir pour trouver dangereux, en France, un rapprochement de l'organisme économique avec un parti politique: ce serait un argument s'ajoutant simplement à ceux que nous avons déjà et que nous tirons de notre propre expérience.

Depuis que les préoccupations politiques ont été éliminées des organisations, celles-ci ont pris un essor splendide; l'accord s'est fait, sur le terrain économique, entre des hommes ayant des conceptions philosophico-sociales diverses. Inoculer à nouveau le virus politique à l'organisme syndical serait aller au devant d'accidents morbides qui, pour le moins, feraient renaître les querelles éteintes, exciteraient les passions d'écoles, disloqueraient le mouvement ouvrier et paralyseraient la poussée revendicatrice.

Émile POUGET.
